

PACHA'MOOR SERVICES
1, clos Mont Aubert
60380 THERINES
Tél : 03.44.46.24.82

FORMULAIRE DE RESERVATION POUR UN CHIEN

Nom-prénom :

Adresse :

Tél: _____ domicile et/ou _____ portable

E-mail :

Chien de race ou type :

Nom :

Sexe :

Stérilisé(e) : oui - non

Chaleurs : oui – non

Date de naissance :

tatouage ou n° de puce électronique :

Nom et adresse de son vétérinaire :

Habitudes alimentaires :

Traitement médical : oui – non

Date des dernières vaccinations :

Informations supplémentaires : (facultatif)

Dates souhaitées : Du

Au

Prise à domicile : oui – non (forfait aller/retour, nous consulter)

Chauffage du box : oui – non

PACHA'MOOR SERVICES
1, clos Mont Aubert
60380 THERINES
Tél : 03.44.46.24.82

Règlement intérieur

Horaires d'ouverture: du Lundi au Samedi de **9h à 12h et de 14h à 19h**
Le Dimanche et jours fériés (sauf 25 /12 & 1^{er}/01) de **9h à 12h et de 17h à 18h30**

Tarifs pour les chiens : de 10,90 Euros à 16,50 Euros par jours selon la taille ou race du chien.

Tarifs pour les chats : 7,40 Euros par jour.

Supplément : 2 Euros par jour pour box chauffé.

Traitement médicaux ou soins spéciaux prévoir 2 Euros supplémentaires par jour en Juillet/Août

1 Euro supplémentaire par jour le reste de l'année.

Vaccinations obligatoires pour les chiens : **Leptospiroses, Maladie de carré, Hépatite de Rhubarb, Parvovirose, Toux de chenil (NOBIVAC KC ou PNEUMODOG).**
Rage (facultatif).

Vaccinations obligatoires pour les chats : **Thyphus, Coryza, Rage.** Nous vous conseillons fortement la **Leucose.**

Le tatouage ou identification par puce électronique, est obligatoire, sauf pour les pensionnaires de plus de 10 ans.

La vermifugation est exigée avant l'entrée de l'animal en pension ainsi qu'un traitement anti-puces, anti-tiques.

Si nous constatons la présence de parasites pendant le séjour de l'animal, la vermifugation ou le traitement anti-parasitaire sera effectué par nos soins et facturé au propriétaire.

Le jour de l'entrée du pensionnaire est facturé quelque soit l'heure.
Le jour de sortie n'est pas facturé si le pensionnaire part avant 12 h.

- A l'arrivée du pensionnaire, le carnet de santé et la carte de tatouage seront exigés.
- Pour les réservations de Juillet et Août un acompte de 30 % sera versé et encaissé.
- Pour toute annulation, la réservation sera uniquement remboursée en cas de force majeur.
- Le propriétaire s'engage à payer en totalité les jours de réservation. Même s'il revient avant la date fixée, il ne peut prétendre en aucun cas au remboursement des jours perdus.
- Pour les chiens de première et deuxième catégorie, l'assurance et la déclaration en mairie seront exigées.

Toute personne laissant son animal dans notre établissement est supposée en accepter les règles.